

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
		Madame Valérie TEISSEIRE
		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : ATTRACTIVITE

Adhésion de la Ville de Dijon à l'Association des Communes Navigables de France (ACNF)

La France compte près de 8 500 kilomètres de voies navigables qui sont porteuses de développement et vecteurs d'attractivité pour chacune des 3 500 communes traversées.

Sous l'impulsion des maires de Saint-Jean-de-Losne et de Lyon, l'Association des Communes Navigables de France (ACNF), a été créée dans le but de fédérer les territoires traversés par une voie d'eau et de structurer une démarche collective autour du développement fluvial. L'Assemblée Constitutive de l'Association s'est déroulée le 6 avril 2024 au salon fluvial de Saint-Jean-de-Losne.

Cette association offre à ses adhérents les moyens de partager leurs expériences et mutualiser leurs pratiques à travers une mise en réseau et coopération entre les différents acteurs.

Engagée dans une démarche de valorisation du port du canal avec l'aménagement paysager des terrains qui le bordent et les réflexions en cours sur la programmation en terme d'activités fluviales et fluviales et, plus largement sur l'ensemble du linéaire du canal de Bourgogne dans sa traversée métropolitaine, la Ville de Dijon souhaite redonner une place structurante à cette voie d'eau sur son territoire.

Dès lors, il apparaît judicieux de partager avec l'Association des Communes Navigables de France les préoccupations qui ont trait à la valorisation de cette voie dans toutes ses dimensions (qualité de l'eau, lutte contre les plantes invasives, animations,).

C'est pourquoi, il est proposé que la Ville de Dijon adhère à l'ACNF.

L'adhésion à l'Association est soumise au versement d'une cotisation annuelle. Le barème des cotisations a été voté lors de l'Assemblée générale de l'Association qui s'est tenue le 19 novembre dernier à Paris.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Dijon à l'Association des Communes Navigables de France ;
- **d'acquitter** la cotisation annuelle correspondante, tant que l'intérêt de cette adhésion perdure ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 57	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**